

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-04-02

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 02^{ième} jour du mois de d'avril deux mille dix-neuf à treize heures, s'est tenue la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présent : monsieur le maire JEAN-CÔMELEVESQUE mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : JULIE POTVIN, AUBERT TURCOTTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE extraordinaire DU 02 avril 2020

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Projet de règlement 338-20 intitulé : Abolition des intérêts sur les comptes passés dus.
4. Avis de motion
5. Période de question
6. Levée de la séance

Il est constaté que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil, incluant aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance soit à madame la conseillère Louise Bérubé, monsieur le conseiller Georges Barrette et monsieur le conseiller Paul-André Fillion

2020-04-061

1. Ouverture de la séance

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte l'ouverture de la séance.

2020-04-062

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par madame la conseillère Julie Potvin d'adopter l'ordre du jour.

3. Projet de règlement 338-20 intitulé : Abolition des intérêts sur les comptes passés dus.

Madame la conseillère Julie Potvin dépose le projet de règlement 338-20 et intitulé ; Abolition des intérêts sur les comptes passés dus qui sera adopté à une séance subséquente et donne les explications nécessaires

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le présent règlement abroge l'article 2 du règlement numéro :325 et tout autre règlement fixant le taux d'intérêt à être chargé sur tous les comptes passés dus.

Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

4. Avis de motion

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame la conseillère Julie Potvin qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 338-20 et intitulé; Abolition des intérêts sur les comptes passés dus.

5. Période de questions

Aucune question

2020-04-065

6. Levée de l'assemblée.

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque Maire

Jean-Noël Barriault, Directeur
général et secrétaire-trésorier